

Barème des honoraires de transaction

Montant TTC (TVA à 20%), calculé sur le montant de la transaction réalisée.

POUR TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

♦ **Mandat Simple ou exclusif**

**0 euros à 500 000 euros : 5% TTC avec un minimum forfaitaire de
5 000 euros à charge des vendeurs**

♦ **Fonds de commerces-Locaux Professionnels**

**0 euros à 500 000 euros : 10% TTC avec un minimum forfaitaire de
5 000 euros à charge des acquéreurs**

♦ **Les estimations** sont gratuites sauf dans le cas où cela constituerait un document pour une succession auprès d'un notaire ou dans le cadre d'un divorce auprès d'un avocat.

Son coût sera alors d'un montant de 300 euros TTC.

♦ **Les compromis de vente** régularisés en agence sont facturés 350 euros TTC à charge des acquéreurs

Les prix affichés en vitrine s'entendent hors frais de notaire.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

**ORPI VIP Revermont – siège social : Vernoux Immobilier 49 Boulevard de Brou
01000 Bourg en Bresse**

SARL au capital de 48 000€ - RCS Bourg en Bresse 498 234 897

Carte professionnelle n°CPI 0101 2020 000 045 057 délivrée par la CCI de l'Ain

Garantie : QBE – Cœur défense – Tour A – 110, Esplanade du Général de Gaulle 92931
LA DEFENSE Cedex

La délivrance d'une facture est obligatoire

27/01/23